

## DÉCISION N° 2026-185

**Objet : Avenant n°1 au marché pour la réalisation du Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) du SIRYAE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 611-2020 du Comité syndical du 8 septembre 2020 portant délégation au Président d’une partie de ses pouvoirs,

Vu la décision n°2024-128 en date du 2 décembre 2024 relative à la signature d’un marché public de prestations intellectuelles avec la société IRH INGENIEUR CONSEIL pour la réalisation du Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable et du PGSSE du SIRYAE,

Considérant la nécessité de modifier le délai d’exécution de l’étude pour tenir compte des délais nécessaires à la réalisation des campagnes de prélèvement Chlorure de Vinyle Monomère (CVM),

### DÉCIDE

Article 1 : de signer l’avenant n°1 au marché public de prestations intellectuelles avec la société IRH INGENIEUR CONSEIL sise 14 à 30 rue Alexandre – Bâtiment C – 92635 GENNEVILLIERS CEDEX prolongeant le délai d’exécution du marché de 6 mois et portant ce délai à 21 mois au total pour une fin du délai contractuel au 21 octobre 2026.

Article 2 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 16 avril 2026

Guy PÉLISSIER  
Président



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026



ID : 078-200063048-20260416-2026\_185-CC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

## AVENANT N°01

### A - Identification de l'entité adjudicatrice

**Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (S.I.R.Y.A.E.)**

En Mairie – 1 place du Village - 78910 BEHOUST

Téléphone. : 01 34 94 67 71

Courriel : contact@siryae.fr

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

**IRH IC**

Agence Ile de France

14-30 Rue Alexandre - Bâtiment C – 92635 Gennevilliers Cedex

Téléphone : 01 46 88 99 00

Courriel : iledefrance@irh.fr

SIRET : 490 646 395 00254

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 02/12/2024

■ Durée d'exécution initial du marché public : 15 mois.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant total en € HT : 807 985,00
- Montant de la TVA (20 %) en € : 161 597,00
- Montant en € TTC : 969 582,00

**D - Objet de l'avenant.**

## ■ Modifications introduites par le présent document :

Le COPIL a décidé de modifier le délai d'exécution de l'étude pour tenir compte des délais nécessaires à la réalisation des campagnes de prélèvements CVM conformément aux prescriptions de l'instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine (les campagnes de mesures doivent permettre de disposer de quatre résultats d'analyses réparties sur l'année, dont au moins deux en été afin de prendre en compte l'incidence des températures élevées de l'eau).

## ■ Incidence financière :

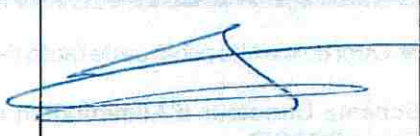
La modification a une incidence financière sur le montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

NON  OUI

## ■ Délais d'exécution des prestations :

Le délai d'exécution est prolongé de 6 mois, portant le délai d'exécution de la prestation à 21 mois et la fin du délai contractuel au 21 octobre 2026.

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
HOARAU Loïc Responsable activité IOP	A Gennevilliers Le 14/04/26	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature de l'entité adjudicatrice.**

A : Béhoust, le 16 avril 2026

Signature  
(représentant de l'entité adjudicatrice)

Le Président du SIRYAE  
Guy PELISSIER






**G - Notification de la modification au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent document »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026



ID : 078-200063048-20260416-2026\_185-CC